

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22676**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Génie Civil, spécialité Géotechnique, eau, risques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ingénierie du sous-sol, de l'eau, et des risques en Génie Civil :

Conception, dimensionnement, réalisation et contrôle des ouvrages du génie civil en relation avec le sol.

- Maîtrise des techniques de conception, de dimensionnement, de réalisation et de contrôle des ouvrages du génie civil en relation avec le sol.

- Capacité d'adaptation aux nouvelles technologies, dont celles liées au développement durable

- Capacité de postuler à une thèse dans différents domaines du génie civil

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bureaux d'études, entreprises, bureaux d'ingénierie, laboratoires de recherche publics ou privés.

Cadre technique d'études scientifiques et de recherche fondamentale,

Chargé(e) d'études techniques du BTP,

Chargé d'affaires et chargé d'opérations BTP,

Ingénieur hydrogéologue, Ingénieur géophysicien,

Responsable de chantier,

Conducteur de travaux,

Conducteur d'opérations

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme comprend une première année de master (semestres 1 et 2) constituée d'unités d'enseignement (UE) obligatoires ou optionnelles suivie d'une seconde année (semestre 3 + stage de cinq à six mois) .

Le premier semestre comprend 7 UE obligatoires (240h, 27 ECTS) et 1 UE à choix (30h, 3 ECTS). Le second semestre comprend 4 UE obligatoires (150h, 18 ECTS) et 4 UE à choix préparatoires aux spécialités (120h, 12 ECTS).

Pour la spécialité GER, le troisième semestre comprend 3 parcours (Géotechnique, Eau, Risques) composés de 4 à 8 UE obligatoires et de 1 à 2 UE à choix dont certaines sont communes à deux parcours, pour un volume de 240 ou 360 h (30 ECTS). Le quatrième semestre (S10) est consacré à un stage (5 à 6 mois) en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche.

Le contrôle des connaissances est un contrôle continu.

Mécanique et dynamique des sols et des roches-9 ECTS

Dimensionnement des ouvrages 1-3 ECTS

Dimensionnement des ouvrages 2-3 ECTS

Projet (projet bibliographique)-6 ECTS

Langues-3 ECTS

Gestion des risques naturels 1-3 ECTS

Sols et Sous Sols Urbains-3ECTS

Géotechnique routière-3 ECTS

Géophysique du Génie Civil-3 ECTS

Stage milieu professionnel ou en laboratoire de recherche, d'une durée de 5 à 6 mois-30 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002, relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG) et École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN)

Historique de la certification :